

A TOUTES ENTREPRISES PROPLETE

Société à responsabilité limitée

au capital de 20.000 euros

Siège social : 7 Rue des Gentianes

05000 GAP

522 071 398 RCS GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,

Le 22 décembre,

A 11,30 heures,

Les associés de la société A TOUTES ENTREPRISES PROPLETE, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros, divisé en 2.000 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Pierre-Louis ROUGNY**, propriétaire de1.002 parts sociales
En pleine propriété,
Numérotées de 499 à 1.500,

Et de274 parts sociales
En usufruit,
Numérotées de 1 à 498,

- **Madame Sylvie BOUABDALLAH**, propriétaire de424 parts sociales
En usufruit,
Numérotées de 1.577 à 2.000,

Monsieur Pierre-Albert ROUGNY, propriétaire de150 parts sociales
En pleine propriété,
Numérotées de 113 à 224 et 1.539 à 1.576,

Et de349 parts sociales
En Nue-propriété,
Numérotées de 362 à 498, et 1.789 à 2.000,

- **Madame Laure-Hélène ROUGNY**, propriétaire de 150 parts sociales
En pleine propriété,
Numérotées de 1 à 112 et 1.501 à 1.538,

Et de349 parts sociales
En Nue-propriété,
Numérotées de 225 à 361 et 1.577 à 1.788,

Paraphe
LHR

Paraphe
PAR

DS
P.R

DS
SB

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Louis ROUGNY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de deux nouveaux cogérants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de nouveaux cogérants, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Pierre-Albert ROUGNY**, né le 15 janvier 1998 à LA TRONCHE (38), de nationalité française, demeurant 10 Impasse de la Combe, 05110 LARDIER-ET-VALENCA,
- **Madame Laure-Hélène ROUGNY**, née le 22 avril 1996 à LA TRONCHE (38), de nationalité française, demeurant 2 Rue des orchidées, bâtiment B3, 05000 GAP,

Monsieur Pierre-Albert ROUGNY et Madame Laure-Hélène ROUGNY exerceront leurs fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe
LAR

Paraphe
PAR

DS
P.L.R

DS
SB

Monsieur Pierre-Albert ROUGNY et Madame Laure-Hélène ROUGNY déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérants et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance, les gérants, et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Pierre-Albert ROUGNY
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des
fonctions de cogérant

Signé par :

2442D01005CF485...

Monsieur Pierre-Louis ROUGNY

DocuSigned by:

6E90FFC3D5984D0...

Madame Laure-Hélène ROUGNY
« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des
fonctions de cogérant

Signé par :

0BE98752219E4AE...

Madame Sylvie BOUBDALLAH

DocuSigned by:

85F18C8961124AC...